



## **ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'UNION POUR LA MEDITERRANEE**

*Commission des Droits de la Femme  
dans les pays euro-méditerranéens*

---

### **RÉUNION**

**Jeudi, 06 décembre 2012**

**09:00 – 13:00**

**Parlement Croate, ZAGREB**

---

### **PROCES-VERBAL**

---

La Commission des droits de la femme de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM) a tenu une réunion au siège du parlement Croate à Zagreb, le jeudi 06 décembre 2012 sous la présidence de Mme Samira MERAI-FRIAA, Adjointe au Président de l'Assemblée Nationale Constituante Tunisienne, Chargée de la Législation et des Relations avec le Gouvernement et la Présidence de la République.

Ont participé à la réunion Mme Mulita MULIC, Vice-présidente de la commission et membre du Parlement Croate, Mme Akila HACHICHI, Vice-présidente de la commission et membre de l'Assemblée Populaire Nationale Algérienne.

Le troisième Vice-président Mr Sergio Paolo Francesco SILVESTRIS, membre du Parlement européen n'a pu être présent.

Parmi les membres de la commission, ont participé Mme Ingeborg DEMEULEMEESTER (Belgique), Mme Rena DOUROU (Grèce), Mme Claudia DALL' AGNOL (Luxembourg), Mme Fatiha BAKKALI (Maroc), Mme Emilia SANTOS (Portugal), Mlle Assia NAFFATI (Tunisie), M. Mehmet Kasim GÜLPINAR (Turquie), Mme Tamara VONTA (Slovénie), et Mme Malika BENARAB-ATTOU (Parlement européen).

De coté Croate ont participé M. Josip LEKO, Président du Parlement, M. Nebojša KOHAROVIC, Directeur général des affaires bilatérales au Ministère des Affaires Etrangère et Européennes et d'autres personnalités parlementaires et gouvernementaux.

À l'invitation de la Présidente de la Commission, a pris part à la réunion Mme Cecilia ATTARD-PIROTTA, Secrétaire générale adjointe de l'UpM en charge des Affaires Sociales et Civiles.

La présidente de la Commission a expliqué la faible participation des délégations parlementaires du Sud de la Méditerranée, par les situations instables dans certains de ces pays (Liste des participants jointe).

### **1. Propos de bienvenue par Mme Melita MULIĆ, Vice- Présidente de la Commission (Croatie):**

Mme Melita MULIĆ a souhaité la bienvenue aux membres de la commission à Zagreb. Elle a souligné l'aspect méditerranéen de la Croatie avec son littoral de 6200 km, le troisième après la Grèce et l'Italie en termes de la longueur des côtes. Elle n'a pas cessé de développer ses relations économiques, culturelles et politiques avec les pays euro-méditerranéens et notamment avec les pays du Sud de la Méditerranée, et a soutenue dès le début le processus de Barcelone, puis a encouragé l'idée de la création de l'Union pour la Méditerranée.

Elle a indiqué que la Croatie deviendra le membre 28e de l'Union européenne dans les prochains mois, et contribuera à sa position en faveur de l'Union pour la Méditerranée, espérant qu'elle devienne un espace de paix, de stabilité et de développement, malgré les difficultés et les obstacles auxquels elle est confrontée aujourd'hui. Elle tenait le rôle joué par la Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures dans ce domaine.

Elle a remercié le président du Parlement européen pour les efforts déployés en vue de soutenir l'Union pour la Méditerranée, a également remercié la présidente de la commission pour le sujet important qui a été choisi relatif au «rôle des femmes dans les nouvelles gouvernances».

## **2. Propos de bienvenue par M. Josip LEKO, Président du Parlement Croate:**

M. Josip LEKO a exprimé son grand plaisir de s'adresser aux membres de la commission des droits de la femme de l'AP-UpM, Il a souligné que les événements au Sud de la Méditerranée sont au centre d'intérêt de la Croatie, en précisant que l'UpM et ses organes sont peut-être chargés de la région la plus turbulente dans monde en ce moment, surtout dans les domaines de lutte contre la criminalité et la pauvreté. Il a ajouté que la Croatie soutien tous les efforts positifs orientés vers l'instauration de la paix, de la prospérité et de la démocratie dans la région.

Il a rappelé que la Croatie deviendra bientôt le 28e membre de l'Union européenne, et contribuera au développement du rôle de l'Union pour la Méditerranée qui fait face à de nombreux défis et difficultés. Il a ajouté: "Nous tenons à contribuer à la mise en œuvre de projets liés à la protection de l'environnement, à l'amélioration des infrastructures, ainsi que le renforcement des programmes qui garantissent la protection des droits de l'homme, y compris les droits des femmes.

M. Josip LEKO a salué les initiatives et les grands efforts que M. Martin Schulz, Président du Parlement européen est en train de déployer en vue de renforcer de l'UpM.

## **3. Ouverture de la réunion par Mme Samira MERAI-FRIAA, Présidente de la Commission (Tunisie), et adoption du projet d'ordre du jour:**

Le projet d'ordre du jour est adopté.

## **4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2012 à Rabat:**

Le procès-verbal est adopté.

## 5. Communications de la Présidente:

Mme Samira MERAI-FRIAA a remercié le Parlement croate pour avoir accepté de tenir cette réunion à Zagreb, et pour sa coopération avec l'Assemblée Nationale Constituante Tunisienne à même d'offrir toutes les conditions de réussite à ladite réunion.

Elle a ensuite présenté ses excuses pour le retard à tenir la première réunion de la commission au cours de cette session, expliquant que la situation en Tunisie et les élections de l'Assemblée nationale constituante qui s'est occupée d'abord de l'adoption de son règlement intérieur et l'élection de ses organes. Donc, elle n'a pas pu être désignée à la tête de la commission des droits de la femme de l'AP-UpM que fin du mois de Juin 2012. Pour cette raison elle n'a pas pu participer à la première réunion du Bureau élargi de l'Assemblée, qui a eu lieu le 8 Juin, et au cours de laquelle le Bureau a déterminé les sujets des commissions, et a pris des décisions importantes concernant la nouvelle méthode de travail des commissions, à savoir:

- ne pas traiter qu'un thème par commission;
- abandonner le système de co-rapporteurs et de confier à la place au président de la commission la tâche de diriger les travaux et d'associer d'autres membres de la commission, tout en veillant au respect de l'équilibre entre le nord et le sud;
- adopter un nouveau format, plus court, d'une page pour les recommandations des commissions et d'une page contenant la description de leurs activités et le message principal, à soumettre lors de la prochaine session plénière.

Elle rappelé ensuite, que le sujet «le rôle des femmes dans les nouvelles gouvernances» a été proposé par M. Martin Schulz, Président du Parlement européen, et elle l'a accepté avec plaisir en raison de son importance. La présidente a souligné qu'elle a envoyé un courrier au mois du juillet 2012 aux membres de la commission pour avoir leurs avis et préparer des rapports concernant ce sujet. Elle a noté que la présidence de la commission a reçu des rapports de 3 pays (Allemagne, Croatie et Turquie).

La commission a essayé de tenir sa réunion à Bruxelles au cours du mois de novembre 2012 mais que cette réunion n'a pas pu se tenir.

Par ailleurs, Elle a indiqué que, en sa qualité de président de la commission femmes, a été invitée par Mme Tokia SAIFI, Présidente de la commission Politique de l'AP-UpM pour participer à la réunion de cette commission le 3 octobre 2012 à laquelle elle a eu l'occasion à faire une intervention sur le thème «le renforcement politique des femmes parlementaires».

La présidente de la commission a fait part aussi des résultats de sa participation à la réunion du bureau élargi tenue à Rome le 12 novembre 2012, et a donné un aperçu sur le thème qui sera examiné par la commission au cours de l'actuelle session et à propos duquel des projets de recommandations seront élaborés pour être soumis à la prochaine séance plénière de l'AP-UpM.

Elle a également indiqué qu'elle a participé, en tant que présidente de la commission des droits de la femme, à la réunion préparatoire du Forum civil qui se tiendra à Marseille du 4 au 7 Avril 2013. Cette réunion a été organisée par la Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les Cultures, les 23 et 24 novembre 2012 à Casablanca.

#### 6. **Discours par:**

##### **- M. Nebojša KOHAROVIC, Directeur général des affaires bilatérales au Ministère des Affaires Etrangère et Européennes:**

Il a souligné que la Croatie est attachée à sa dimension Euro- méditerranéenne. Elle a appuyé le processus de Barcelone depuis sa création en 1995, et a contribué au développement des sociétés civiles, des relations culturelles et sociales, en particulier dans le cadre de la Fondation Anna Lindh pour le Dialogue entre les Cultures.

- a Confirmé que parmi les priorités de la politique étrangère de la Croatie est l'intégration dans la Communauté européenne, d'autant plus qu'elle se prépare à rejoindre l'Union européenne au cours du second semestre de l'année 2013.

- A souligné que la Croatie a mis l'accent sur deux questions:

- le soutien de la transition démocratique des pays après une période de conflit interne, afin de soutenir la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans ces pays.

- la promotion des droits de l'homme et de la femme.

- **Mme Cecilia ATTARD-PIROTTA, Secrétaire générale adjointe de l'UpM en charge des Affaires Sociales et Civiles:**

- a salué la coopération entre cette Commission et le Secrétariat général de l'Union pour la Méditerranée, et a appelé à la nécessité de continuer à se consulter sur les droits des femmes dans la région euro - méditerranéenne.

- a affirmé que les révolutions des peuples dans quelques pays arabes qui ont demandé le changement et l'égalité entre tous les citoyens, les hommes ont joué un rôle important dans le soutien des droits des femmes. Il y aura aussi une occasion importante au cours du mois de Juillet 2013 à Paris pour discuter de plusieurs sujets liés à l'égalité entre les sexes.

- a insisté sur l'importance de l'éducation dans la promotion de la participation des femmes à la vie politique et la réforme des attitudes sociales et de plaider pour promouvoir l'orientation et la formation adéquate et l'échange de bonnes pratiques et de programmes.

- a indiqué que la France a proposé la création d'un organe de surveillance de la situation des femmes dans la région euro- méditerranéenne. Ce sujet est poursuivi par la Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures et peut être concrétisé au cours de l'année 2013.

- a montré que le Secrétariat général de l'Union pour méditerranéens a prévue deux projets au profit des femmes dans la région euro- méditerranéens, à savoir:

- le soutien des jeunes femmes entrepreneurs.
- le soutien des jeunes femmes qui ont un faible niveau d'éducation.

- Elle a ajouté qu'elle soumettra à la présidence de la commission des documents relatifs à ces deux projets.

**7. Echange de vues sur "Le Rôle des femmes dans les nouvelles gouvernances".**

- **Mme Samira MERAI-FRIAA** a souligné à l'ouverture du débat l'importance de ce thème qui complète le thème de la dernière session. Ensuite, elle a donné la parole aux participants à la réunion qui ont évoqué les points suivants :

- **Mme Malika BENARAB-ATTOU (Parlement européen) :**

- a partagé l'idée de se concentrer sur des actions concrètes, étant donné que la Commission avait déjà émis plusieurs recommandations, mais ne sont pas mises en œuvre, signalant que le président du Parlement européen appuie cette position . Et a proposé :

- d'adopter le système de co-présidence entre les femmes et les hommes des institutions nationales et locales dans les pays euro- méditerranéens afin de renforcer les compétences en leadership des femmes en politique. On accorde la vice-présidence à la femme si la présidence est assumée par l'homme, et vice versa, et a appelé à la nécessité d'impliquer les hommes dans la défense des droits des femmes.

- lancer des campagnes de sensibilisation pour changer les mentalités vers l'acceptation de la femme comme partenaire de l'homme dans tous les domaines. Elle a montré l'importance que revêtent les médias dans la promotion de la participation des femmes à la politique et dans la réforme des attitudes sociétales.

- créer un observatoire euro-méditerranéen, dans le but de suivre l'évolution de la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans la prise de décision, et créer une base qui servira à l'élaboration de mesures complémentaires si les objectifs fixés ne sont pas atteints.

- créer un site internet pour l'interaction entre les membres de la commission, et l'échange d'idées et d'expériences.

- **Mme Fatiha BAKKALI (Maroc) :**

- a noté que le Maroc a fait de grands efforts pour améliorer les conditions des femmes (Code de la famille, a imposé le système de quotas dans les élections collectives et législatives. Mais d'un autre côté, les femmes se heurtent encore à de nombreux obstacles, notamment les taux élevés d'analphabétisme, la pauvreté et le chômage et le faible taux d'activité et d'accès aux postes de décision, que ce soit dans des établissements publics ou privés.

- a montré que la Constitution marocaine garantit l'égalité entre les hommes et les femmes. Le système de quota a contribué à la croissance des taux de présence des femmes au sein du parlement de 10% à 16% lors des dernières élections (60 femmes parmi 395 députés), le Maroc a levé les réserves à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW). Les femmes sont plus efficaces dans les commissions parlementaires que les hommes, grâce à leur concentration sur les droits des femmes, des enfants et des minorités, et sont davantage préoccupées par le "bien commun".

- a demandé aux partis politiques de choisir leurs candidates aux élections sur la base de la compétence et de l'intégrité, et veillent à ce que les femmes ne soient pas un simple élément décor visant à polir l'image des partis aux yeux du public, tandis que les femmes combattantes restent loin des projecteurs.

- a proposé d'œuvrer à combattre toutes les formes de discrimination contre les femmes dans le domaine de l'enseignement et des médias. Elle a affirmé que les statistiques et les taux ne sont pas d'une grande importance par rapport au véritable rôle des femmes et leur contribution à la vie politique.

- **Mme Akila HACHICHI (Vice- présidente- Algérie) :**

Elle a affirmé que la femme algérienne a connu ces dernières années une avancée considérable tant en ce qui concerne les droits politiques, qu'économiques et sociaux.

En termes chiffrés, la fonction publique emploie 50 % de femmes, la magistrature 40 %, la médecine 60 % et l'enseignement plus de 50%. Mme Hachichi a ajouté que l'Etat algérien est conscient que les efforts de développement ne pourraient



atteindre les objectifs assignés qu'en garantissant l'exercice par la femme de tous ses droits et en facilitant la participation de celle-ci au processus de développement durable et de prise de décision.

Elle a indiqué que la loi du 12 janvier 2012 qui a été adoptée en application de l'article 31bis de la Constitution algérienne a augmenté les chances d'accès de la «Femme» à la représentation dans les assemblées élues à travers l'introduction de quotas réservés aux femmes dans les listes électorales.

Afin d'augmenter l'effectivité de ces dispositions, le législateur a également introduit une mesure incitative en prévoyant l'octroi d'une aide financière étatique spécifique aux partis politiques, selon le nombre de leurs candidates élues aux assemblées populaires communales, de wilayas et au parlement (art. 7). A ce propos et Suite aux élections législatives de mai 2012, ces mesures se sont concrétisées par la progression du taux de représentativité féminine à l'Assemblée populaire nationale passant ainsi de d'environ 7% à plus de 31 %.

- **Mme Rena DOUROU (Grèce) :**

- a Souligné que la Grèce, en dépit de la ratification de toutes les conventions internationales relatives aux droits des femmes, la réalité des femmes encore en dessous du niveau souhaité (63 femmes au parlement parmi 300 membres).

- a affirmé l'importance de changer les mentalités vers l'acceptation des femmes dans tous les domaines.

- **Mme Mulita MULIC (Croatie) :**

- Il n'existe pas des domaines réservés aux femmes. Elles peuvent intervenir dans tous les sujets qui les intéressent.

- Le système des quotas en Croatie a permis aux femmes d'atteindre 25% au parlement, et notre objectif d'atteindre 40% au bout de 3 sessions électorales. Elle a souligné l'importance des sanctions dans le cas de non-respect de ce système.

- **Mlle Assia NAFFATI (Tunisie) :**

Elle a fait remarquer que la femme en Tunisie, en dépit de son efficacité et fiabilité qu'a prouvé dans tous les domaines de l'éducation, professionnel, culturel, et son rôle important dans la famille, la société civile, et les partis politiques, et en dépit des lois qui leur sont offertes, notamment le Code du statut personnel, il ne dispose pas de son plein droit à la participation politique et la contribution à la prise de décision.

Elle a souligné l'importance de la règle sur la parité et l'alternance dans les listes électorales adoptées pour les élections de l'Assemblée nationale constituante en Octobre 2011. Cette règle a permis à la femme tunisienne d'être présente à l'Assemblée Nationale Constituante avec 29% actuellement (63 femmes parmi 217 membres).

La parité encourage les femmes à participer activement à la vie politique.

- **Mme Ingeborg DEMEULEMEESTER (Belgique) :**

- a souligné que la Belgique utilise la règle de la parité dans les listes électorales.

- a confirmé que la femme est toujours préoccupée par la garde de ses enfants, et a des obligations familiales. Donc elle ne trouve pas suffisamment de temps pour exercer la politique, et nous devons réfléchir à des méthodes et des mécanismes pour l'aider à participer à la vie politique.

- **Mme Samira MERAI-FRIAA, Présidente de la commission (Tunisie) :**

- a souligné la faible proportion de femmes au sein du gouvernement tunisien (3 membres: deux ministres et une secrétaire d'État), et au sein des partis politiques (seulement 6%).

- un groupe parlementaire au sein de l'Assemblée nationale constituante a été constitué pour coordonner les efforts, en particulier après le vote de 7 femmes contre la parité, et examiner les méthodes possibles pour activer le rôle des femmes au sein de l'Assemblée.

- a loué les propositions concernant le système co-présidence entre les hommes et les femmes, et la création d'un lobbying euro- méditerranéen des femmes, ainsi que la création d'un observatoire euro - méditerranéen pour les femmes.

- **Mme Emilia SANTOS (Portugal) :**

- a indiqué que le nombre de femmes au parlement n'est pas important. Le plus important est leur rôles dans la défendre de leurs opinions, soulignant l'absence de thèmes spécifiques dans lesquels les femmes peuvent intervenir.

- **M. Mehmet Kasim GÜLPINAR (Turquie) :**

- la proportion des femmes au Parlement Turc est passée de 4% en 2002 à 14% en 2011.

- la femme a besoin d'être présenté aux postes de décision, mais a on doit lui écouter et comprendre ses préoccupations.

- les femmes en Turquie sont actives dans la vie politique, sociale et culturelle aux niveaux national et local. Notre pays est gouverné par une majorité musulmane qui se base sur une démocratie laïque. La Turquie est considérée comme un modèle dans la région méditerranéenne.

- **Mme Claudia DALL' AGNOL (Luxembourg) :**

- la proportion des femmes au Luxembourg est de 29%, sans introduire le système de quotas, qui est un système important, mais pas suffisant.

- a proposer que la commission adopte une déclaration ou un communiqué de presse pour affirmé la nécessité de respecter les valeurs démocratiques et les libertés publiques et individuelles qui se sont reculées au cours de la dernière période dans certains pays membres. Le message qu'on doit transmettre est de dénoncer les pratiques de certains partis radicaux (néo-nazi) même dans certains parlements, comme la Grèce.

- après une discussion entre les membres, la commission a décidé de reporter l'adoption de ce communiqué jusqu'à ce que nous soyons d'accord sur son sujet. Le

texte sera présenté à la commission lors d'une réunion ultérieure, puis sera présenté au bureau de l'AP-UpM. Et ce pour respecter le règlement intérieur de l'Assemblée.

#### **8. Date et lieu de la prochaine réunion :**

La Présidente de la commission a proposé au représentant du Parlement turc la tenue de la prochaine réunion en Turquie, au cours de la première moitié du mois de Mars 2013. Il a souligné qu'il informerait le parlement turc de cette proposition et va coordonner avec la présidence de la commission dans ce sens (mais le parlement turc s'est excusé plus tard).

D'autre part, la présidente a suggéré à Mme Cecilia ATTARD-PIROTTA représentant de l'Union pour la Méditerranée d'être un membre permanent aux réunions de la commission cette année.

A la fin de la réunion, Mme Samira MERAI-FRIAA a remercié les membres de la commission pour le dialogue riche et fructueux qui a eu lieu à propos des thèmes examinés par la commission et pour les idées et propositions très intéressantes soumises et qui seront prises en compte dans l'élaboration des recommandations de la commission qui seront à leur tour soumises à la séance plénière au cours de la prochaine session de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée prévue les 11 et 12 avril 2013.